EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

D -20080354

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Mesures provisoires pour la restauration scolaire pour une classe délocalisée à l'école maternelle Noviciat. Autorisation.

Mme Emmanuelle CUNY, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de reconstruction de l'école maternelle Barbey sont programmés pour être exécutés à partir de la rentrée scolaire 2008-2009.

La délibération D20080214 en date du 19 mai 2008, votée en Conseil Municipal prévoit que le tarif par repas appliqué à toutes les familles d'élèves de l'école Barbey, demandant à bénéficier de la restauration scolaire sera le tarif immédiatement inférieur à celui actuellement appliqué par rapport aux ressources de la famille, pendant toute la durée de la délocalisation de leur école à l'école de la Benauge.

Cependant, en accord avec l'Inspection Académique, une classe de l'école maternelle Barbey sera délocalisée à la maternelle Noviciat.

Nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir appliquer le même principe de calcul durant toute la durée des travaux, afin que les élèves de cette classe puissent déjeuner au restaurant scolaire de l'école maternelle Noviciat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Emmanuelle CUNY